



RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL N°013/2025

Relatif à l'armement réglementaire des Forces Officielles de la Garde Souveraine

VU

La Constitution de la République Océanique de SEA PROTECTION ;

Les besoins opérationnels de la Garde Souveraine pour assurer la sécurité nationale ;

L'avis stratégique du Commandement Général des Forces Souveraines

DÉCRÈTE :

Article 1er : Forces concernées

Le présent décret concerne les unités officielles suivantes :

Garde Souveraine Océanique (GSO)

Service Souverain de Protection Rapprochée (SSPR)

Unité Royale de Sécurité Océanique (URSO)

Division de Protection Souverain (DPS)

Article 2 : Armement officiel de dotation

Les armes suivantes sont reconnues comme armement réglementaire officiel, approuvées pour la dotation des unités de la Garde Souveraine

1. Pistolet Mitrailleur FN HERSTAL PS 90

Calibre : 5.7×28 mm

Capacité : 50 coups

Spécificités : Ultra-compact, ambidextre, utilisé pour la protection rapprochée de haut niveau.

2. Carabine Semi-Automatique UTAS UT9M FDE

Calibre : 9mm

Canon : 6 pouces

Spécificités : Maniable, compacte, idéale pour les missions urbaines et embarquées.

3. Pistolet POLYMER 80 PFS9 COMPACT

Calibre : 9mm Luger

Finition : Noir

Spécificités : Compact, résistant, utilisé pour les unités de sécurité rapprochée et agents infiltrés.

Article 3 : Commande en cours de validation

La commande officielle de ces équipements est actuellement en phase de validation stratégique auprès du :

Ministère des Armements Souverains

Direction Logistique des Forces de Sécurité Nationale

Une fois validée, la livraison sera répartie par lot selon les priorités opérationnelles.

Article 4 : Confidentialité et traçabilité

Chaque arme livrée sera :

Enregistrée sous numéro de série souverain

Dotée d'une balise de traçabilité interne

Assignée à un agent accrédité (niveau 3 minimum) sous contrôle du Bureau de l'Armement

Fait à la Résidence Souveraine, le 8 juin 2025

Par le Souverain de la République Océanique de SEA PROTECTION,

Contresigné par : Le Ministre de la Défense

